



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recensement de la population : des chiffres aujourd'hui pour construire demain !



Prévue en 2021, l'enquête de recensement de la population avait été exceptionnellement reportée. Cette année, elle aura lieu à partir de demain et jusqu'au 26 février pour Mont de Marsan et certaines communes de l'agglomération.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est effectué tous les 5 ans, pour celles de 10 000 habitants ou plus, comme Mont de Marsan, cette enquête est réalisée chaque année, sur un échantillon différent couvrant 8% des logements.

Sur le territoire de Mont de Marsan Agglo, outre Mont de Marsan, sont concernées cette année : Bostens, Gaillères, Lucbardez-et-Bargues, Mazerolles et Uchacq-et-Parentis.

En raison du contexte sanitaire, les réponses par internet sont à privilégier. Aussi, dans les logements individuels où cela est possible, les agents recenseurs déposeront directement dans les boîtes aux lettres la notice comportant les identifiants de connexion afin que les ménages se recensent en ligne.

Des données utiles pour les collectivités

S'il permet de connaître la population française et celle de chaque commune, le recensement fournit également des informations importantes sur les caractéristiques de la population (âge, profession, conditions de logement, moyens de transport utilisés...) qui permettent ainsi aux collectivités de penser et de réaliser des projets adaptés aux besoins des administrés. De ces chiffres découlent aussi la participation de l'État au budget des communes, le calcul de la dotation globale de fonctionnement reposant en grande partie sur la population totale des communes. Enfin, plus de 350 textes réglementaires font référence aux chiffres de population légale dans de nombreux domaines : nombre d'élus au conseil municipal, détermination du mode de scrutin, nombre de pharmacies...

Contact presse :

Julie Font : julie.font@montdemarsan-agglo.fr / 05 58 51 85 92